



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1018-2019 ET 4001-2019-05

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement numéro 1018-2019 – délégation de pouvoirs, suivis budgétaires, règles d'approvisionnement et gestion de la dette, abrogeant et remplaçant le règlement 1018;
- ✓ Règlement numéro 4001-2019-05 modifiant le règlement numéro 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé, afin de modifier l'annexe « C ».

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 14 juin 2019 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce ____^e jour de juin de l'an deux mille dix-neuf.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca